

Rôle de la séance publique du 27/05/2026 à 14h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE

Greffier : Monsieur MARQUIS

01) N° 2601166

RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE

Demandeur M. H Issa

Me NERAUDAU

Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Issa H demande à la cour de surseoir à l'exécution du jugement n° 2506432 du 15 avril 2026 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande d'annulation de l'arrêté du 14 mars 2024 du préfet de la Loire-Atlantique, portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours, avec fixation du pays de destination.